

## Martin Gagné (MSSS)

---

**De:** Renée Levaque  
**Envoyé:** 25 août 2021 12:24  
**À:** marie-france.raynault [REDACTED]; Horacio Arruda; Richard Massé  
**Cc:** Anne-Marie Langlois  
**Objet:** Nouvelles dispositions en BC en lien avec la rentrée scolaire

Bonjour,

Voici ce que je lis ce matin dans le Capital Daily en direct de Victoria, BC. :

- À partir d'aujourd'hui (25 août), le masque redevient obligatoire dans tous les lieux publics intérieurs pour les 12 ans et + en raison de l'augmentation de la transmission et de la haute transmissibilité du variant Delta. Les masques deviennent nécessaire lors de contacts rapprochés avec d'autres dont le statut vaccinal est incertain.
- Les masques seront aussi requis dans tout les lieux intérieurs scolaires (incluant les salles de classe et les autobus) pour les étudiants de la 4<sup>e</sup> année et + et pour tous les enseignants, staff, visiteurs et administrateurs de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (K-12).
- Pour vivre sur un campus, les étudiants post-secondaires devront démontrer qu'ils sont doublement vaccinés,
- Les étudiants n'ont pas à montrer une preuve de vaccination pour assister à leurs cours, mais doivent le faire pour toute activités sociales sur le campus (incluant sports, pubs, gyms et concerts)
- Les établissements d'enseignement pourront rendre la vaccination obligatoire pour leurs employés à la suite d'une entente employeur-employés (staff and faculty)
- Dans les établissements post-secondaires, les étudiants en sciences de la santé doivent être vaccinés.
- Le principe de cohorte/groupe (équivalent bulle-classes ?) ne revient pas cet automne en raison de la vaccination que nous n'avions pas en septembre dernier.
- La vaccination obligatoire au post-secondaire n'est pas exigée parce que le masque est obligatoire, protégeant ainsi les étudiants. La situation en classe présente moins de risque que dans la communauté. Ne souhaite aucune barrière.
- Bien que les enfants de 3<sup>e</sup> année et moins n'ont pas à porter de masques, il sont fortement encouragés à le faire pour développer une culture du port du masque.
- BC a consacré 87M\$ depuis 2 ans pour améliorer la ventilation dans les écoles. Continue à travailler pour régler les problèmes de ventilation.
- La vaccination n'est pas obligatoire en raison d'une couverture vaccinale importante parmi les travailleurs en école (school staff). Continue à travailler avec la santé publique et les écoles pour faire en sorte que la vaccination soit facilement accessible à ces personnes.
- BC ne saisit pas les caractéristiques occupationnelles des personnes vaccinées, seulement l'âge.

Espérant le tout utile pour se situer quant aux autres juridictions.

Cordialement  
Renée